



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 57 du 19 juillet 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

ERRATUM

à l'instruction du 17 juin 2024 relative à la gestion administrative des concertants du conseil supérieur de la fonction militaire et aux moyens accordés pour la réalisation de leur mission.

Du 12 juillet 2024

ERRATUM à l'instruction du 17 juin 2024 relative à la gestion administrative des concertants du conseil supérieur de la fonction militaire et aux moyens accordés pour la réalisation de leur mission.

Du 12 juillet 2024

NOR A R M S 2 4 0 1 3 3 9 Z

Texte(s) modifié(s) :

↳ [Instruction du 17 juin 2024 relative à la gestion administrative des concertants du conseil supérieur de la fonction militaire et aux moyens accordés pour la réalisation de leur mission.](#)

Référence de publication :

L'instruction du 17 juin 2024 relative à la gestion administrative des concertants du conseil supérieur de la fonction militaire et aux moyens accordés pour la réalisation de leur mission est modifiée ainsi :

La référence "Arrêté du 6 octobre 2016, portant règlement intérieur du Conseil supérieur de la fonction militaire et des conseils de la fonction militaire (n.i. BO, n.i. JO)"

est remplacée par la référence suivante :

Arrêté du 3 octobre 2016 portant règlement intérieur du Conseil supérieur de la fonction militaire et des conseils de la fonction militaire (abrogé par arrêté du 5 juillet 2024 portant règlement intérieur du Conseil supérieur de la fonction militaire et des conseils de la fonction militaire - JORF n° 0160 du 7 juillet 2024, texte n° 71).

